

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/173

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 10 octobre 2017

OBJET :

**AUTORISATION
D'ACQUISITION DES
PARCELLES A 25 ET A
26 – CHEMIN DE
COYE- LIEUDIT LA
JUSTICE**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze octobre, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

PROCURATIONS : Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Isabelle PARENT

oo oo oo oo oo oo oo oo

La délibération n° 2017-169 prise lors de notre conseil municipal du 19 septembre 2017 est abrogée et ainsi remplacée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code Civil ;

Considérant que, dans le cadre de la sécurisation des abords du chemin de Coye, la commune de Chaumontel a pris attache auprès des propriétaires des parcelles concernées ;

Considérant qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire sur l'aliénation patrimoniale du bien situé Chemin de Coye, lieudit la Justice à Chaumontel, constitué de deux parcelles A 25 et A 26 (superficie totale de 11801 m²) ci-dessous référencées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
OA	25	Chemin de Coye - La Justice		44	87
OA	26	Chemin de Coye - La Justice		73	14

Considérant que le prix consenti à la commune s'élève à 5 000 € TTC ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 17 octobre 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;

- **Pour** : 14 voix - Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques LABARRE,
- **Contre** : 9 voix - Madame Aude POIREE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

A la majorité :

- **AUTORISE** l'acquisition des deux parcelles A 25 et A 26 soit une superficie totale de 11801 m², telles que présentées ci-dessus au prix de 5 000 € TTC, contrat en mains ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse d'acquisition du bien constitué des deux parcelles A 25 et A 26 soit une superficie totale de 11801 m² ainsi que l'acte authentique de vente, réitération de la dite promesse et de tout acte administratif afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,